

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

PROJET: Projet de développement, construction, exploitation et transfert de deux centrales hydroélectriques en cascades de puissance totale installée de **16 MW** sur la rivière Kirasa-Burundi.

Contrat P.P.P N°01/ARCP /2019 : Partenariat Public-Privé entre la société Kirasa Energy et le Gouvernement Burundais.

PRESELECTION DES SERVICES DE CONSULTANTS INTERNATIONAUX

Mission de surveillance et contrôle des travaux de Génie Civil et mise en service des équipements de deux centrales hydroélectriques en cascade situées sur la rivière Kirasa d'une capacité de **16MW**.

Maître d'Ouvrage : Société de Projet Kirasa Energy S.a

Pays : Burundi

Émis le : **21 Décembre 2022**

ADDENDUM A L'ARTICLE N° 7

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous sous plis fermé, **ou par voie électronique**, au plus tard le **6 Février 2023** à 10 heures (heure locale), et portant expressément la mention « MANIFESTATION D'INTERET POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS RELATIFS A LA MISSION DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROJET D'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUES EN CASCADE SUR LA RIVIERE KIRASA D'UNE CAPACITE DE 16MW – Lot1 & Lot3 Génie civil-Equipement » au Bureau de la Société KIRASA ENERGY S.A. Toutes manifestations reçues après le délai indiqué ci-dessus ne seront pas recevables .

